

**A diffuser à
tous les ITPE**

la lettre
DU SECRETAIRE GENERAL

Numéro 210

Paris, le 22 janvier 2004

Le décret statutaire retiré de l'ordre du jour du CTPM !

Cher(e) camarade,

Le 20 janvier, nous avons été reçus en délégation de la FEETS-FO par le Ministre de l'Equipement. Il nous a été indiqué **qu'aucun arbitrage interministériel n'était encore rendu** concernant le projet de réforme statutaire du corps des Ingénieurs des T.P.E.

Le 21 janvier, la DPSM nous informe que l'ordre du jour du CTPM du 27 janvier 2004 est modifié et que **le décret portant statut particulier du corps des Ingénieurs des T.P.E. n'est plus qu'un « point d'information et d'échanges »** sur l'avancement des discussions interministérielles !

Dès lors, l'avis réglementaire du CTPM ne sera pas sollicité sur le projet de décret statutaire, quand bien même l'arbitrage interministériel aboutirait d'ici là, reportant à une date inconnue cette phase indispensable à la mise en œuvre dès 2004 du nouveau statut tel que revendiqué et négocié !

Dans un tel contexte, et s'inscrivant dans l'appel intersyndical des fédérations de fonctionnaires, la délégation FEETS-FO boycottera le CTPM du 27 janvier 2004.

Par ailleurs, malgré nos interventions répétées, **le nombre d'emplois budgétaires annoncé par l'administration en prévision du tableau d'avancement au Principalat (C.F.C.) pour 2004 reste aujourd'hui réduit de façon inacceptable.**

A moins d'une semaine de la CAP, le ministère n'est donc pas en mesure de garantir cet autre engagement qu'est la généralisation du Principalat (C.F.C.) en 2004. Il est clair que, faute de disposer des postes budgétaires en nombre suffisant, les représentants SNITPECT à la CAP ne siègeront pas lors de cette CAP.

La mobilisation de tous les ITPE sur les actions engagées reste plus que jamais indispensable pour que nos revendications aboutissent maintenant.

Au delà, face à une situation qui tend à tourner à la trahison en regard des engagements ministériels pris à l'égard des ITPE, la Commission Exécutive, lors de sa réunion des 12 et 13 février 2004, décidera des suites à donner, notamment en terme **d'amplification des actions**. Ces décisions s'inscriront dans les orientations données par le Congrès 2003, **pour aboutir sur la concrétisation de nos revendications.**

Je sais pouvoir compter sur **la mobilisation sans faille de chaque ITPE**, soucieux de l'avenir de tous et de chacun et, donc, **déterminé à agir.**

Bien cordialement.

Pascal PAVAGEAU,
Secrétaire Général